



SAINT-JOSEPH-DU-LAC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 32-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE NUMÉRO 21-2008, AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX SECTEURS DE PAE #1, PAE #2 ET PAE #3 (ZONES PAE 304 ET PAE 324)

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné, à toutes les personnes susceptibles d'être intéressées :

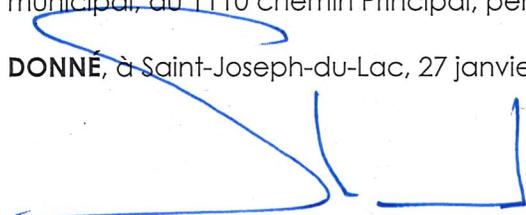
QUE le conseil municipal, lors d'une séance ordinaire tenue le 3 décembre 2019, a adopté le projet de règlement numéro 32-2019 modifiant le règlement relatif aux Plans d'aménagement d'ensemble numéro 21-2008, afin de modifier les dispositions applicables aux secteurs de PAE #1, PAE #2 et PAE #3 (zones PAE 304 et PAE 324).

QUE ce projet de règlement sera soumis à une consultation lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le conseil municipal, le 4 février 2020 à 19 h 30, à la salle municipale, au 1110 chemin Principal, à Saint-Joseph-du-Lac.

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau du directeur général, au bureau municipal, au 1110 chemin Principal, pendant les heures d'ouverture de bureau en vigueur.

DONNÉ, à Saint-Joseph-du-Lac, 27 janvier 2020.

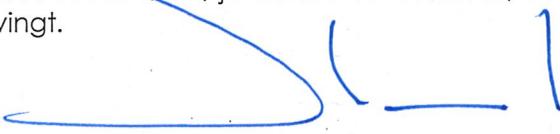


Stéphane Giguère
Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420)

Je soussigné, Stéphane Giguère, directeur général, résidant à Saint-Eustache certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis (Assemblée publique aux fins de consultation sur le projet de règlement 32-2019) en affichant une copie entre 9 h et 12 h, le vingt-septième jour du mois de janvier de l'an 2020, à chacun des endroits suivants, à savoir : 1110, chemin Principal et sur le site internet de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce vingt-septième jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt.



Stéphane Giguère
Directeur général